



Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

 [@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Jeudi 17 décembre 2018

Eau

Extension à tous les foyers de la tarification sociale et écologique de l'eau

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la tarification sociale et écologique de l'eau s'étend à l'ensemble des communes de Rennes Métropole et de la Collectivité Eau du Bassin Rennais. Tout en aidant financièrement les usagers et en leur redonnant du pouvoir d'achat, la gestion publique de l'eau permet de lutter contre le gaspillage et la préservation des ressources, dans une logique durable, sociale et écologique.

Une tarification commune pour l'ensemble des foyers de Rennes Métropole et de la Collectivité Eau du Bassin Rennais

Depuis 2015, la Collectivité Eau du Bassin Rennais et Rennes Métropole ont adopté une tarification sociale et écologique de l'eau et de l'assainissement. Après quelques années de transition, cette tarification est désormais généralisée à l'ensemble du territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2019, ce dispositif est étendu aux habitants de Guichen-Pont Réan, ainsi qu'à ceux des 14 communes de Rennes Métropole suivantes : Saint-Jacques-de-la-Lande, Noyal-Chatillon-sur-Seiche, Chantepie, Vern-sur-Seiche, Nouvoitou, Saint-Armel, Corps Nuds, Bourgbarré, Saint-Erblon, Orgères, Pont-Péan, Laillé, Bruz, Chartres-de-Bretagne.

Ce sont donc environ 40 000 nouveaux foyers qui bénéficient de cette nouvelle tarification, pour un total de plus de 180 000 foyers sur les 56 communes que compte la Collectivité Eau du Bassin Rennais (dont l'ensemble des communes de Rennes Métropole).

Une tarification sociale et écologique

Cette nouvelle tarification répond à une logique de développement durable et de justice sociale. Elle repose sur une tarification solidaire, écologique et une catégorisation des abonnés.

→ Catégorisation des abonnés

La tarification a été réévaluée pour les trois différentes catégories d'abonnés : logement avec compteur, logement collectif sans compteurs individuels abonnés, autres abonnés (entreprises, administrations, etc...).

→ Tarification écologique

Pour les abonnés en logement avec compteur du service public, un tarif progressif est mis en place pour inciter à consommer moins : les tarifs progressent en différentes tranches tarifaires, en fonction de la consommation d'eau.

→ Tarification sociale

Pour les ménages directement abonnés, les 10 premiers mètres cube d'eau consommés sont gratuits.

Les familles de plus de 3 enfants, directement abonnées, peuvent demander le Crédit Eau Famille Nombreuse afin de compenser l'augmentation de leur consommation d'eau.

Tous les usagers bénéficiaires de la CMU-C peuvent recevoir un chèque eau (30 € pour les usagers des communes membres de Rennes Métropole, 15 € pour les autres).

Illustration de la nouvelle tarification écologique et solidaire

Un ménage consommant 120 m³ d'eau en 2015 sur la commune du Verger payait 568,95 € de facture (eau + assainissement).

Avec la nouvelle tarification, pour une consommation identique en 2018, la facture s'élève à 431,30 € soit une économie de 137,65 €.

→ Pour se renseigner sur ces aides, les usagers doivent contacter leur distributeur d'eau.